

Mme DURET a donc subi une belle humiliation : **une sanction d'exclusion de 3 jours** suite à une réunion avec les élus de Somloire le 16 mai 2011. Elle est accusée dans un courrier écrit par John DAVIS d'avoir eu un comportement déplorable. Voici les termes utilisés dans ce courrier diffamant : « **dénigrer, insultants, infondés, mettre en cause, attaque en règle, outré, vindicatif, mettre mal à l'aise l'ensemble des présents, trahis, ridiculisés, règlement de compte, totalement déloyale, entreprise de dénigrement et de déstabilisation** ».

Ces accusations, extrêmement lourdes, sont contredites par 2 témoignages de personnes présentes à la réunion dont voici les attestations. On dirait presque que M. DAVIS n'a pas assisté à « la même réunion » que ces 2 témoins... Nous avons anonymé les 2 attestations.

Ces accusations sont contestées actuellement par Mme DURET devant le tribunal administratif. Il est fort probable, à la lueur de ces attestations, que Mme DURET gagne en justice face à la CAC.

Attestation 1

A la demande de Mme DURET Gislaine, j'exprime dans ce courrier mon ressenti par rapport à la réunion du 16 mai 2011. Cette réunion rassemblait des élus et des cadres de la communauté d'agglomération choletaise et de la commune de SOMLOIRE en vue d'un regroupement territorial.

Dans la première partie de réunion, les représentant de la CAC ont expliqué les diverses compétences de la CAC en matières d'actions sociales.

Puis Madame Duret a été invitée à exprimer son expérience en tant que directrice d'EHPAD lors du regroupement des différentes communes, dont celle de Trémantines, qui constituent désormais la CAC. Elle a évoqué l'adaptation nécessaire à un nouveau mode de fonctionnement qui caractérise souvent une collectivité de grande taille : une hiérarchie de type pyramidale, la distanciation des agents par rapport aux élus, l'inclusion d'un budget EHPAD dans celui de la CAC. Ce constat a permis des échanges sur la constitution de la CAC et son organisation au fil des années. La création d'un CIAS serait ainsi une prochaine étape de la structuration de la CAC. Madame Duret a exprimé son réel intérêt à travailler dans le cadre de la CAC.

Madame Duret avait su présenter aussi bien l'aspect contraignant que l'aspect positif de l'intégration de l'EHPAD dans le dispositif de la CAC. Cette liberté de propos, pour ma part, ne m'a pas créé d'appréhension supplémentaire dans la perspective du regroupement inter-collectivité, mais m'a semblé plutôt constituer la base rationnelle d'une future collaboration.

Attestation 2

En tant qu'élu de Trémentines, j'ai suppléé Monsieur le Maire à la réunion du 16 mai 2011, à laquelle étaient conviés la Commune de Somloire (dans la perspective de fusion avec la CAC) et des élus et cadres de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Cette réunion avait pour but d'informer les interlocuteurs de Somloire sur le fonctionnement et l'expérience au niveau communautaire de la compétence "personnes âgées".

Après la présentation par les représentants de la CAC des différentes compétences concernant l'action sociale, Madame DURET, directrice de l'EHPAD de Trémentines, a été invitée à s'exprimer sur le fonctionnement de l'EHPAD au sein de la CAC depuis 2002, date de la prise de compétence "Personnes âgées" par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Madame DURET, après avoir abordé les côtés positifs comme celui du service travaux (réhabilitation complète de l'EHPAD réalisée par la CAC), ou celui du service informatique, a fait part de fonctionnements plus compliqués notamment au niveau du Service des Ressources Humaines. On peut toujours s'interroger sur l'opportunité dans une réunion de présentation, de pointer les sujets à améliorer ; pour autant, je n'ai pas ressenti pour ma part un dénigrement systématique de la Communauté d'Agglomération du Choletais et encore moins de propos insultants envers qui que ce soit de la part de Madame DURET.

Je pense que l'intervention de Madame DURET n'a pas semé le doute chez nos interlocuteurs de Somloire sur l'intérêt ou non du regroupement territorial envisagé.